

PROCES VERBAL

Réunion du bureau du 18 FEVRIER 2026

Le 18 février 2026 à 9h00,

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Thierry Barjonet, Erick Bouteille (pouvoir de Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, membres du Bureau.

Absents excusés : Madame Sylvie Roux, Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille) et Pierre Rousseau.

Absents :

Assistaient à la séance : Madame Anne Chaussier, assistante administrative et financière et Monsieur Orlando Rodrigues Do Carmo, agent en charge des dossiers techniques.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau **Date de la convocation** : 9 février 2026

Monsieur le Président ouvre la séance de cette réunion du bureau et indique que le quorum est atteint pour le moment. Il remercie chacun de sa présence et présente l'ordre du jour.

Monsieur Monceau se désigne comme secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 16 septembre 2025 et désignation du secrétaire de séance,
- Projet de Rapport d'orientation budgétaire,
- Ordre du jour de l'AG pour l'orientation budgétaire du 20 mars 2026,
- Ordre du jour de l'AG du vote du budget du 31 mars 2026,
- Proposition de délibération à prendre pour formaliser l'aide du SITOMAP auprès des communes ayant des points noirs localisés sur leur commune afin de faciliter la collecte,
- Présentation de 2 admissions en non-valeur,
- Autorisation de signer la Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) »,
- Choix de l'assistance maîtrise d'ouvrage pour le marché de l'extension et de la modernisation de la déchèterie de Pithiviers,
- Présentation de la demande de renouvellement d'aide financière d'Aabraysie Développement pour 2026,
- Présentation de la demande de renouvellement de l'enveloppe allouée de Loiret Nature Environnement pour 2026,
- Présentation d'une demande de subvention de l'association « Carrément local » de Nangeville,
- Point sur l'effectif du personnel du SITOMAP avec la mise à jour du tableau des effectifs du SITOMAP,
- Point sur les travaux de sécurisation des déchèteries,
- Point sur les encombrants,
- Validation de la cotisation Approlys,
- Autres affaires,

La réunion de bureau sera suivie d'une réunion trimestrielle. Les représentants de SUEZ et de TRIADIS se sont excusés de ne pouvoir être présents. Messieurs Sigwald, N'Diaye et Meneux sont présents et représentent la société PAPREC.

Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 16 septembre 2025

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du bureau du 16 septembre 2025.

Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du bureau du 16 septembre 2025.

Rapport d'orientation budgétaire

Monsieur Nauleau prend la parole et présente le CA 2025. Il reprend chaque section fonctionnement et investissement par chapitres.

La section de fonctionnement retrace les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes, les dépenses de maintenance dans l'exercice des compétences du syndicat, qui ne modifient pas son patrimoine, ainsi que les charges financières ou exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement sont la contribution des adhérents (TEOM), le produit de la tarification des professionnels en déchèteries, les soutiens financiers de CITEO, les produits exceptionnels...

Le surplus des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est appelé épargne brute (ou autofinancement), et est affecté au financement de la section d'investissement. Elle se matérialise en dépenses dans la section de fonctionnement et en recettes dans la section d'investissement.

Les charges de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre D 011	Charges à caractère général	8 131 119,42	6 100 510,06	75,03
Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	357 860,00	236 373,78	66,05
Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 500 000,00	0,00	0,00
Chapitre D 042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	714 583,62	610 419,39	85,42
Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	6 185 600,00	5 534 032,07	89,47
Chapitre D 66	Charges financières	4 200,00	3 653,65	86,99
Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	82,00	8,20
Chapitre D 68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prévisions	1 000,00	0,00	100,00
Total des dépenses de fonctionnement		17 945 363,04	12 485 070,95	69,57

Le poste le plus important du chapitre 011 de « charges à caractère général » est le 611, qui concerne nos prestataires de marchés publics et dont la somme dépensée est de 5 941 021,68 Euros pour 2025 (soit 97,39 % du chapitre 11).

Aussi, la participation à BGV dans le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est de 5 327 741,14 Euros.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	8 843 188,46	0,00	0,00
Chapitre R 013	Atténuation de charges	3 000,00	609,00	20,30
Chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	612,00	00,00
Chapitre R 73	Impôts et taxes	0,00	0,00	
Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	8 799 174,58	9 893 406,96	112,44
Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	204 490,85	68,16
Chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		17 945 363,04	10 099 118,81	56,28

Les recettes les plus importantes, chapitre 74 proviennent des versements des collectivités adhérentes au SITOMAP (pour 8 499 174,58 Euros) et versement CITEO pour 921 413,26 Euros.

Monsieur Nauleau demande s'il y a des questions sur la section de fonctionnement.

Monsieur Chamoreau s'interroge sur le montant plus élevé en 2025 de l'article 6262. M Nauleau explique que cette surconsommation est liée à la mise en place de cartes en l'absence de fibre au sein des déchèteries et que ces dernières ont été mal paramétrées. M Bouteille informe qu'une réunion a eu lieu entre les différents protagonistes (SUEZ, PAPREC et SITOMAP) afin que chacun reconnaisse ses erreurs et participent financièrement à cette facture réglée en amont par le SITOMAP.

Monsieur Nauleau fait remarquer que la section de fonctionnement est déficitaire de 2 385 952,14 € sur 2025, si on ne tient pas compte du report de l'année 2024.

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

Pour les **dépenses**, il s'agit entre autres des nouveaux travaux (par exemple la construction d'une déchèterie, la réhabilitation du bâtiment pôle déchets), les acquisitions immobilières, mais également des remboursements des sommes empruntées.

Pour les **recettes**, il s'agit principalement des opérations de virement depuis le fonctionnement, des nouveaux emprunts souscrits, du FCTVA.

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00
Chapitre D 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	58 000,00	57 138,25	98,51
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	110 000,00	0,00	0,00

Chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	736,57	1,47
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 091 000,00	249 337,08	22,85
Chapitre D 23	Immobilisations en cours	3 310 000,00	399 213,47	12,06
Total des dépenses d'investissement		4 619 000,00	706 425,37	15,29

L'essentiel des travaux en 2025 s'est concentré sur la poursuite de la sécurisation des déchèteries. Les fournitures de composteurs ont été régulières bien que le rythme se soit ralenti en fin d'année 2025.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025	Réalisé 2025 (en %)
Chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 266 615,37	0,00	0,00
Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	2 500 000,00	0,00	0,00
Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 583,62	610 419,39	85,42
Chapitre R 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	47 801,01	47 801,01	100,01
Chapitre R 23	Immobilisations en cours	40 000,00	16 000,27	40,00
Total des recettes d'investissement		4 619 000,00	674 220,67	14,60

Monsieur Nauleau fait remarquer que la section d'investissement est déficitaire de 32 204,70 € sur 2025, si on ne tient pas compte du report de l'année 2024.

Monsieur Nauleau en déduit le tableau d'affectation du résultat et indique que le CA 2025 met en évidence un excédent en section de fonctionnement de 6 457 236,32 € et un excédent en section d'investissement d'un montant de 1 234 410,67 €.

Monsieur Nauleau demande à l'assistance s'il y a des questions et passe donc au BP 2026.

Monsieur Nauleau explique qu'en section de fonctionnement, il y a 3 scénarios concernant les recettes de fonctionnement.

La plus grosse dépense à couvrir est au 611:

compte 611	BP 2026
SUEZ	
Collecte au porte à porte	
QUALIWASTE	
Encombrants	
rechargement du verre	
total SUEZ	3 800 000,00
PAPREC : déchèteries + gardiennage	2 400 000,00
TRIADIS : DMS	220 000,00
Total des 3	6 420 000,00

Prévision d'excédent	580 000,00
TOTAL BP	7 000 000,00

Les principales recettes proviennent des versements des collectivités. Et la projection de ces dernières s'est faite sur 3 propositions avec une base fiscale en augmentation de 0,8% (INSEE) :

		Produit attendu	Observations
2025	voté	8 500 000,00	Taux de 9,95% en 2025
2026	proposition 1	8 550 000,00	Pour 2026 après connaissance des bases réelles 2026 pour obtenir un produit attendu de 8.550.000 € soit un taux de 9,95% (idem à 2025)
	proposition 2 : Augmentation de 3% du produit attendu	8 756 500,00	Taux de 10,25 %
	proposition 3 : Augmentation de 6% du produit attendu	9 013 000,00	Taux de 10,55%

A ce stade, la projection des versements de BGV et CITEO est incertaine, tant que les BP 2026 ne sont pas votés.

Monsieur Bouteille propose de retenir un produit attendu pour le syndicat de 8 550 000 euros environ. En effet il est fort probable qu'au regard des réunions qui se sont déroulées en amont, la participation auprès de BGV devrait diminuer dans les années à venir.

Il s'adresse aux membres présents et représentés et leur demande leur approbation, ce à quoi l'ensemble des élus donnent leur accord pour ce produit attendu.

Monsieur Bouteille proposera à la prochaine Assemblée générale du ROB prévue le 20 mars 2026 un produit attendu de TEOM de 8 550 000 Euros.

Prévision affectation des résultats de l'exercice 2025

	BP 2025	Total Emis 2025	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2025	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (investissement)
Investissement + Fonctionnement						
Dépenses	22 564 363,04	13 191 496,32	0,00	13 191 496,32		
Recettes	22 564 363,04	10 773 339,48	10 109 803,83	20 883 143,31		
Solde (R-D)	0,00	-2 418 156,84	10 109 803,83	7 691 646,99		

Investissement

Dépenses	4 619 000,00	706 425,37	0,00	706 425,37		270 997,78
Recettes	4 619 000,00	674 220,67	1 266 615,37	1 940 836,04		0,00
Solde (R-D)	0,00	-32 204,70	1 266 615,37	1 234 410,67		-270 997,78

Fonctionnement

Dépenses	17 945 363,04	12 485 070,95	0,00	12 485 070,95	9 941,87	
Recettes	17 945 363,04	10 099 118,81	8 843 188,46	18 942 307,27		
Solde (R-D)	0,00	-2 385 952,14	8 843 188,46	6 457 236,32		

Excédent d'investissement	1 234 410,67
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	-270 997,78
	963 412,89

pas de besoin de financement →

Report de l'excédent d'investissement :

1 234 410,67 Au chapitre R 001 . 2026

Report de l'excédent de fonctionnement :

6 457 236,32 Au chapitre R 002 . 2026

Ordre du jour de l'Assemblée générale du ROB du 20 mars 2026

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 25/09/2025 et désignation du secrétaire de séance,
- Rapport du Président sur la réunion de bureau du 18/02/2026,
- Rapport d'orientation budgétaire,
- Délibération à prendre pour formaliser l'aide du SITOMAP auprès des communes ayant des points noirs localisés sur leur commune afin de faciliter la collecte,
- Validation de 2 admissions en non-valeur,
- Présentation de l'assistant de maîtrise d'ouvrage reprenant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation et extension de la déchèterie de Pithiviers,
- Délibération suite présentation de la demande de renouvellement d'aide financière d'Aabraysie Développement,
- Délibération suite présentation de la demande de renouvellement de l'enveloppe allouée de Loiret Nature Environnement,
- Délibération suite présentation d'une demande de subvention de l'association « Carrément local » de Nangeville,
- Présentation du tableau des effectifs,
- Point sur les travaux de sécurisation en déchèteries,
- Point sur les encombrants,
- Autres affaires

Ordre du jour de l'Assemblée générale du budget du 30 mars 2026

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 20 mars 2026 et désignation du secrétaire de séance,
- Compte de gestion du receveur,
- Compte administratif 2025,
- Affectation du résultat,
- Budget primitif 2026 (avec autorisation au Président à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 %),
- Contributions / produit attendu des collectivités,
- Autres affaires.

Proposition de délibération à prendre pour formaliser l'aide du SITOMAP auprès des communes pour faciliter la collecte

Monsieur Bouteille demande à Monsieur Do Carmo Orlando de présenter la demande d'aide de la commune de Puisseaux pour des travaux de terrassement d'une plateforme située au Petit Bardilly. Par courriel du 24 octobre 2025, la commune de Puisseaux sollicite une aide financière auprès du SITOMAP pour terrassement d'une plateforme et la réalisation de maçonnerie. Elle fournit un devis au nom de l'entreprise INOVA HABITAT d'un montant total de 1.580,00 € HT.

La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place, à hauteur de 30% du HT soit 474,00 €.

Les membres du bureau valident cette dépense à faire approuver lors de la prochaine Assemblée générale.

Monsieur Bouteille passe au point suivant.

Admissions en non-valeur

Monsieur le Président évoque la proposition du Comptable du Service de Gestion Comptable de Pithiviers d'admettre en non-valeur les listes suivantes :

- n° 7721431832 pour un montant de 515,30 €
- n° 7152941132 pour un montant de 316,57 €

Il conviendra d'imputer cette dépense de fonctionnement de 831,87 € au Compte 6542 « créances éteintes admises en non-valeur ».

Après validation du bureau, le projet de délibération sera proposé à la prochaine Assemblée générale.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président passe au sujet suivant.

Convention à signer pour la prise en charge des déchets de petits appareils extincteurs (contenance inférieure à 2kg ou 2 litres) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Monsieur Bouteille demande à Monsieur Do Carmo Orlando de présenter la nouvelle filière proposée par ECOPEA pour le dépôt de petits appareils extincteurs (contenance inférieure à 2kg ou 2 litres). ECOPEA a obtenu son agrément pour une prise en charge de cette filière, pour la période 2025 à 2027, et assure le relais pour une gestion responsable du recyclage des PAE.

ECOPEA invite le SITOMAP à rejoindre le dispositif de reprise mis en place par ce dernier.

ECOPEA a été agréée par arrêté ministériel

Dans le cadre de sa politique en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement, le SITOMAP souhaite continuer à permettre à ses habitants de se débarrasser des Petits Appareils Extincteurs qu'ils possèdent dans le cadre du service public.

Toutes les déchèteries pourront collecter les Petits Appareils Extincteurs.

Délibération proposée :

« Selon le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement qui sont mentionnées à l'article R. 543-228 du code de l'environnement doit être assurée par les producteurs desdits produits.

La présente délibération porte sur les déchets diffus spécifiques relevant de la catégorie n°2 mentionnés au III de l'article R. 543-228 et précisés par l'Arrêté du 1er décembre 2020 : les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice, sous pression, à poudre ou à eau, qu'ils soient fixes ou mobiles, d'une contenance inférieure à 2 kg ou 2 litres, autrement appelés Petits Appareils Extincteurs.

Le SITOMAP a aujourd'hui mis en place une collecte séparée de ces déchets dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme ecosystem dont l'agrément pour la prise en charge de ces déchets s'arrête au 31 décembre 2024 minuit.

ECOPEA a été agréée par arrêté ministériel du 30 octobre 2024 pour répondre aux exigences du cahier des charges défini par l'Arrêté du 1er octobre 2021 (Annexe 1) et prendre en charge la gestion des Petits Appareils Extincteurs à compter du 1er janvier 2025.

Dans le cadre de sa politique en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement, le SITOMAP souhaite continuer à permettre à ses habitants de se débarrasser des Petits Appareils Extincteurs qu'ils possèdent dans le cadre du service public.

Dans ce cadre, le SITOMAP souhaite conclure avec ECOPEA la convention-type (Annexe 2) relatif à la prise en charge des Petits Appareils Extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets à compter du 1er janvier 2025.

Vus :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5214-21 et L5711-1 relatifs aux attributions du conseil délibérant.
- L'article L.541-10 du Code de l'environnement,
- L'arrêté du 1er décembre 2020 fixant la liste des produits chimiques mentionnés au 7° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement
- L'arrêté du 1er octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement et relevant des catégories 1° à 10° de l'article R. 543-228
- L'arrêté du 30 octobre 2024, portant agrément de la société ECOPAE en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement
- La convention-type intitulée « *Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE)* »,

Considérant l'avis des membres du bureau ;

Approuve la convention-type relative à prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs intitulée « *Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE)* » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-D'autoriser le Président à signer avec ECOPAE ladite convention-type.

Délibération enregistrée sous le n°26/01

Consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de maîtrise d'œuvre de l'extension et de la rénovation de la déchèterie de Pithiviers

Monsieur le Président informe les membres du bureau que suite à la défaillance de l'AMO, société SURLEASE pour l'opération d'extension et de rénovation de la déchèterie de Pithiviers, le SITOMAP recherche un assistant maîtrise d'ouvrage pouvant prendre le relais sur l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre et du contexte de reprise de la mission d'AMO.

Monsieur le Président présente les deux propositions de prix :

✓ **Cabinet GILBERT sis 87 rue du Faubourg Saint Vincent à Orléans**

Proposition de prix référence PR2601-0020 pour un montant total de 44.160 € TTC comprenant :

Phase 0 : Reprise du dossier et cadrage opérationnel : 4.500 € HT

Phase 1 : Assistance à l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre : 9.000 € HT

Phase 2 : Assistance en phase études de maîtrise d'œuvre : 8.300 € HT

Phase 3 : Assistance à la passation des contrats de travaux : 4.500 € HT

Phase 4 : Assistance pendant les travaux : 10.500 € HT

✓ **Société KERGROAS Sûreté sise 7 Allée Pierre Chevallier à Orléans**

Proposition de prix référence n° 20260202A pour un montant total de 24.600 € TTC comprenant :

Phase A : Assistance à la procédure de marché – Validation du projet – Validation déclaration candidats et résultat du MOE – Validation financière : 8.200 € HT

Phase B : Suivi des phases chantier – Assistance aux opérations de réception – Validation des factures – Validation du dossier des ouvrages exécutés : 16.400 € HT

Vu les propositions du Président,

Considérant la nécessité de délibérer,

Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la signature d'une proposition de prix pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de maîtrise d'œuvre de l'extension et de la rénovation de la déchèterie de Pithiviers avec la société KERGROAS,
- de limiter l'intervention de la société KERGROAS à la phase A de la proposition de prix référence n°20260202A pour un montant de 8.200 €HT.

Délibération enregistrée sous le n°26/02

Demandes d'aide financière

Monsieur le Président informe les membres du bureau de 3 demandes d'aides financières. Il s'assure que les membres aient bien pris connaissance des éléments envoyés par les 3 associations avec la convocation.

➤ **Demande de renouvellement de l'enveloppe allouée de Loiret Nature Environnement pour 2026.**

Loiret Nature Développement a sollicité le SITOMAP en 2025 et un budget de 10 KE leur a été alloué. L'association nous a présenté 2 factures pour un total de 9.733,60 € sur l'année 2025. Mme Kosciolek nous fait un bilan pour 2025 :

Le tri des déchets

Pour les maternelles

- Point sur les 4 poubelles que l'on utilise le plus (poubelle ménagère, de recyclage, de verre et le composteur) ;
- Comment reconnaître les différentes matières qui composent les déchets ;
- Tri de déchets réels dans différents bacs représentant les poubelles citées ci-dessus ;
- Conclusion sur ce que deviennent les déchets s'ils sont jetés au bon endroit.

Pour les élémentaires et collégiens

- L'importance de jeter les déchets dans une poubelle ;
- Quelles sont les différents endroits où l'on peut jeter nos déchets ;
- Tri de déchets réels dans différents bacs représentant les poubelles ;
- Point sur le cycle des matières et ce que deviennent les déchets une fois triés ;
- Restitution en classe entière sous forme de dessins / d'affiches.

Le compost

- Rappel sur quelles sont les principales poubelles et ce que l'on met à l'intérieur (poubelle ménagère, de recyclage, de verre et le composteur) ;
- Jeu sur ce que l'on peut mettre ou non dans un composteur et ce que cela devient par la suite ;
- Observation de quelques invertébrés décomposeurs à la loupe binoculaire ;
- Restitution en classe entière sous forme de dessins / d'affiches.

Le gaspillage alimentaire

- Introduction pour expliquer ce qu'est le gaspillage alimentaire et les quantités que cela représente en France ;
- Atelier en petits groupes pour parler de l'impact du gaspillage alimentaire et comment le réduire. Les thématiques sont :
 - Apprendre à reconnaître ce qui est du gaspillage alimentaire ou non

- Les objets en cuisine pour limiter le gaspillage
- Les dates de péremption (DDM et DLC)
- Comment bien conserver ses aliments
- L'impact du gaspillage sur l'environnement (ressource en eau et émissions de gaz à effet de serre)
- Conclusion et restitution en classe entière.

Quelques chiffres :

<u>Nbre d'interventions</u>	<u>prix</u>	<u>Nbre de km</u>	<u>prix</u>	<u>Total</u>
1^{er} semestre 2025	Ecoles de Sermaises, Pithiviers, Beaune LR, Chilleurs aux Bois, Boynes			
18	3942 €	936	561,60 €	4.053,60 €
2nd semestre 2025	Ecoles de d'Outarville, Trainou, Sermaises et Rebréchien			
14	5044 €	1060	636,00 €	5.680,00 €

Mme Kosciolek renouvelle sa demande pour 2026.

Les membres du bureau proposent de participer à hauteur de 5.000 € car le poste en cours de recrutement a pour mission de collaborer avec les écoles. La décision sera rendue lors de la prochaine Assemblée générale du 20 mars 2026.

➤ **Demande de renouvellement d'aide financière d'Aabraysie Développement pour 2026.**

Aabraysie Développement intervient dans le cadre de la politique de la ville de Pithiviers dans les domaines de services de proximité et sociaux et notamment dans le cadre d'une valorisation des encombrants. Elle effectue une sensibilisation au réemploi auprès de la population en faisant du porte à porte.

En 2025, le SITOMAP a alloué la somme de 3.000 €.

Le SITOMAP a demandé un bilan auprès de Mme Perrot Clémence :

- Intervention a eu lieu dans les quartiers nord de Pithiviers de septembre à décembre 2025,
- Visite de la chargée de lien social auprès des habitants : 182 habitants rencontrés sur 452 logements visités,
- Distribution de flyers pour sensibiliser la population,
- Absence du tonnage collecté sur la période (45,5 m3 en septembre).

Les objectifs de 2026 de Aabraysie Développement sont les suivants :

- Doubler la présence de l'association sur le terrain,
- Accessibilité à la déchèterie difficile selon l'association : seulement 2 camions autorisés par jour et pas plus de 20 m3.

Les membres du bureau donnent un avis défavorable à cette demande pour l'année 2026. L'intervention du SITOMAP restait exceptionnelle pour 2025. La décision définitive sera rendue lors de la prochaine Assemblée générale du 20 mars 2026.

➤ **Demande de subvention de l'association « Carrément local » de Nangeville.**

En France, des études montrent que l'obésité et les maladies liées à l'alimentation ne cessent d'augmenter. Trop peu de personnes savent d'où viennent les produits qu'elles consomment ; Trop peu de personnes prennent le temps de cuisiner soit par manque d'envie, soit parce qu'elles ne savent pas comment faire.

Il y a une vraie méconnaissance des produits alimentaires.

Face à cet enjeu social, environnemental et sanitaire, le Tiers-Lieu CARREMENT LOCAL de Nangeville-Le Malesherbois en lien avec l'association Orléanaise OPENAGRIFOOD INITIATIVES souhaite proposer aux enfants de la classe de CE2 de l'école CASSINI à Le Coudray, un programme d'Éducation à l'Alimentation. Un apprentissage distillé tout au long des ateliers pratiques liés à la connaissance des produits agricoles, au fait de goûter et de cuisiner.

Dans chaque atelier, seront abordés les thèmes du gaspillage, des bio déchets, du tri et du compostage.

En partenariat avec l'équipe enseignante, le programme de cette action se déroule suivant 4 axes :

1) Apprendre à cultiver : Reconnexion avec les produits agricoles et les métiers du vivant

2) Apprendre à cuisiner : Savoir faire des recettes simples pour les repas de tous les jours

3) Apprendre à goûter : Connaître les différentes composantes du goût (salé, sucré, amer, acide ..), savoir associer les mets entre eux, savoir équilibrer un repas, comprendre ce que sont les aliments transformés, les additifs, les conservateurs.

4) Apprendre à choisir : Connaître l'impact nutritif des principaux aliments ; connaître les principales conséquences d'une mauvaise alimentation sur la santé. Qu'est-ce qu'un bon petit déjeuner ? Un bon goûter ?

La restitution des actions menées se fera lors des Journées Nationales Agricoles, le 5 juin 2026.

Ce programme a été validé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

L'association espère pouvoir le porter chaque année dans une classe de la commune...jusqu'à l'intégration dans les programmes scolaires de l'éducation à l'alimentation...

Le montant de la subvention prévue au budget prévisionnel 2026 de l'association est de 1.500 €.

Les membres du bureau donnent un avis défavorable à cette demande pour l'année 2026. La mission de l'association ne rentre pas dans les compétences du SITOMAP (collecte et traitement). La décision définitive sera rendue lors de la prochaine Assemblée générale du 20 mars 2026.

Point sur l'effectif du SITOMAP

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)¹ imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le bureau syndical adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents *de la collectivité ou de l'établissement* préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au bureau syndical d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2313-2,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,
Considérant le besoin de *la collectivité territoriale ou de l'établissement* de disposer d'un tableau des effectifs à jour.

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement, à compter du 18/02/2026 comme tableau joint.

Article 2 :

Toutes les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 3

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal (*ou annexe*)

Article 4

Que *Monsieur le Président* est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- D'approuver le tableau des effectifs présenté par le Président,
- De prévoir les dépenses de personnel au budget primitif de 2026.

Délibération enregistrée n°26-03

Point sur l'avancement des travaux de sécurisation des déchèteries

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Do Carmo Orlando pour faire le point de l'avancement du marché de sécurisation et électronique des 8 déchèteries.
Monsieur Do Carmo Orlando rappelle les deux axes principaux du marché : la protection physique avec la réparation et/ou remplacement des clôtures et la protection électronique avec l'installation de systèmes de vidéosurveillance pour la sécurité des biens et des personnes.

Il présente le calendrier des réalisations :

Période	Sites concernés	État / Échéance
Mars 2025	Malesherbes et Sermaises	Travaux réceptionnés
Septembre 2025	Loury, Bazoches-les-Gallerandes et Méréville	Travaux réceptionnés
T1 2026	Beaune-la-Rolande	Début des travaux imminent
T1 2026	Puiseaux	Travaux lancés en parallèle

En attente	Pithiviers	Suspendu (nouveau marché d'extension lancé en déc. 2025)
------------	------------	--

Il précise que le déploiement de la fibre est indispensable au fonctionnement des systèmes de vidéosurveillance. La situation auprès de l'opérateur Loiret Fibre est la suivante :

- **Travaux en attente (dossiers ouverts) :** Méréville, Bazoches-les-Gallerandes, Sermaises et Malesherbes.
- **Raccordement imminent :** Pour Puiseaux, le raccordement est prévu pour 1^{er} trimestre 2026 (en coordination avec l'intervention d'Eiffage). Pour Loury, le raccordement est prévu le 23 février par voie aérienne
- **Sites à viabiliser :** Beaune-la-Rolande (faire une tranchée à l'intérieur du site entre limite de propriété et le bungalow du gardien)

Point sur les encombrants en 2026

La campagne des encombrants va démarrer en mars 2026.

Le territoire a été divisé en 2 parties pour une collecte en mars et une en octobre.

Elle est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et/ou aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Pour la collecte de mars, les personnes devront prendre rendez-vous en téléphonant au 0 800 730 047 du 2 au 27 février 2026, du lundi au vendredi de 9h à 12h en précisant le type d'objets à jeter. Les RDV seront fixés sur présentation d'un justificatif lié à leur situation (pièce d'identité pour les personnes âgées, notification handicap).

Le jour du RDV, 2 agents SUEZ viendront à domicile collecter les objets.

Les personnes pourront déposer jusqu'à 4 objets volumineux maximum (litterie, meubles, armoires, électroménagers et devront être déposés sur leur terrain en limite de propriété.

L'habitant devra être présent lors de l'enlèvement qui est gratuit

Lors de la prochaine Assemblée générale, un point sera fait sur le nombre de RDV pris pour cette 1^{ère} période. Monsieur Bouteille poursuit avec le dernier point

Cotisation APPROLYS pour 2026

Vu l'appel de cotisation annuelle de 2026 de la centrale d'achats APPROLYS d'un montant forfaitaire de 100€,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour régler ladite cotisation,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-D'approuver la proposition du Président,

-D'imputer la dépense au compte de fonctionnement 65568.

Enregistré sous le N°26/04

Autres affaires

➤ Bonbonnes de protoxyde d'azote

Monsieur Bouteille prend la parole au sujet de la collecte éventuelle des bonbonnes de protoxyde d'azote.

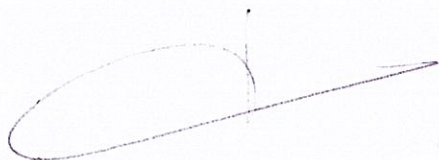
Il demande à Monsieur Do Carmo Orlando avec l'accord du bureau d'étudier les possibilités de collecte et de traitement.

Un membre du bureau attire l'attention de tous sur la communication et notamment le message qui sera véhiculé.

Il est donné comme date butoir fin juin 2026 pour présenter une solution.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 12h15.

Le secrétaire de séance,
Didier Monceau



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le Président du SITOMAP,
Erick Bouteille

